

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fruit d'Or s'est donné comme mission d'offrir des petits fruits et leurs produits dérivés dans une optique écologique de réduction de son empreinte environnementale. Depuis sa création, fondée sur des bases écologiques, Fruit d'Or travaille à améliorer ses pratiques tout en respectant et en devançant les normes en matière d'environnement et de développement durable. L'entreprise souhaite agir en tant que citoyen corporatif responsable envers ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et la communauté.

1. Définitions

L'entreprise reconnaît les définitions suivantes du développement durable :

- La définition donnée dans le *rapport Brundtland* « Notre avenir à tous » issu des travaux de la commission des Nations unies pour l'environnement et le développement en 1987 : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. »;
- La définition adoptée par le gouvernement du Québec dans la *Loi sur le développement durable* en 2016 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. ».

2. Principes directeurs

La présente Politique est fondée sur les principes établis par la *Sustainable Food Trade Association (SFTA)*, une association vouée à soutenir ses membres du secteur de l'industrie de l'alimentation biologique dans l'adoption de pratiques d'affaires durables et innovantes :

- Pratiques biologiques et utilisation des terres
- Réduction des déchets
- Distribution et approvisionnement
- Conditionnement et marketing
- Consommation d'énergie
- Ressources humaines
- Changements climatiques et émissions atmosphériques
- Éducation au développement durable
- Consommation et qualité de l'eau
- Gouvernance et implication locale

3. Champs d'application

La Politique s'applique à tous les employés de l'entreprise. Elle permet également de faire connaître les orientations de l'entreprise aux clients, aux fournisseurs, aux partenaires ainsi qu'à la communauté.

4. Objectifs de la politique

La Politique constitue un cadre de référence pour Fruit d'Or afin de mettre en œuvre son engagement en développement durable. L'entreprise a identifié 5 priorités stratégiques :

- Intégrer le développement durable à l'ADN de l'entreprise;
- Réaliser un tableau de bord incluant des indicateurs et objectifs en développement durable;
- Étendre le développement durable à l'ensemble de la chaîne de valeur;
- Publier nos engagements et communiquer nos progrès;
- Créer des initiatives internes en développement durable afin d'intégrer cette valeur chez les employés.

Ces orientations ont guidé le choix des actions du plan d'action en développement durable approuvé par la direction de Fruit d'Or.

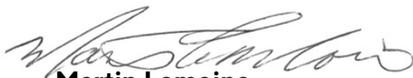
5. Droits et obligations

Fruit d'Or s'engage à promouvoir et à appliquer les principes du développement durable dans ses activités. Pour ce faire, l'entreprise s'engage à :

- Mettre en place un comité de développement durable;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en développement durable;
- Évaluer l'état d'avancement et la performance du plan d'action en développement durable;
- Se doter et suivre des indicateurs en développement durable;
- Produire un rapport corporatif annuel en développement durable;
- S'assurer de la compatibilité de toute nouvelle Politique ou de toute Politique mise à jour à la présente Politique de développement durable.

6. Structures et responsabilités

La Politique est sous la responsabilité du président de l'entreprise. Tout gestionnaire de l'entreprise a aussi la responsabilité de l'application de la Politique dans les domaines de sa compétence. Le comité de développement durable est responsable de la mise en œuvre et du suivi des actions du plan. Une personne du comité agit à titre de leader afin d'assurer un suivi continu de la démarche.



Martin Lemoine

Président
Fruit d'Or